MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Contrôle technique et Coordination Sécurité et Protection de la Santé

En vue de la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Zonza

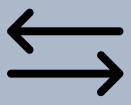
MAITRISE D'OUVRAGE

Commune de Zonza
Mairie annexe
20144 STE LUCIE DE PORTO VECCHIO
Téléphone : 04 95 71 40 16

Procédure adaptée
Articles L. 2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique

Règlement de la Consultation (R.C)

Date limite de réception des candidatures et des offres
Le Mercredi 02 décembre 2026 à 12h00

	Marché public de services de type prestations intellectuelles Objet : Marché de prestations intellectuelles – Mission de contrôle techique et coordination SPS.
	Acheteur : **Commune de Zonza** Mairie annexe 20144 STE LUCIE DE PORTO VECCHIO Téléphone : 04 95 71 40 16
	Marché passé en procédure adaptée en application des dispositions l'article L. 2123-1 du code de la commande publique. CCAG applicable au marché : CCAG Prestations intellectuelles 2021
	Le marché comporte deux lots : - Lot n°01 : Contrôle technique - Lot n°02 : Coordination SPS
	**Profil acheteur** : **https://www.e-marchespublics.com**
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres
	L'offre est valable 180 jours à compter de la date limite de réception des offres
	Aucune variante exigée ou facultative Aucune variante à l'initiative des candidats autorisée Aucune PSE facultative ou obligatoire
	**Code CPV principal :** **71317210-8** : Services de conseil en matière de santé et de sécurité **71631300-3** : Service de contrôle technique de bâtiments
	Prix forfaitaire Révisable

SOMMAIRE

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 4
1.1. Objet de la consultation 4
1.2. Mode passation 4
1.3. Acheteur 4
1.4. Décomposition du marché 4
1.5. Tranches 4
1.6. Variantes et PSE 4
1.7. Durée et délai d'exécution 5
1.8. Réalisation de prestations similaires 5
2. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 5
3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 5
3.1. Conditions de participation 5
3.2. Visite de site 6
3.3. Forme juridique du candidat 6
3.4. Recours à la sous-traitance et aux capacités d'autres opérateurs économiques 6
3.5. Capacités juridiques, économiques et financières 6
3.6. Capacités techniques et professionnelles 7
3.7. Durée de validité des offres 7
3.8. Détection des offres anormalement basses 7
3.9. Déclaration sans suite 7
4. COMPOSITION ET TRANSMISSION DU DOSSIER INITIAL 7
4.1. Recevabilité du dossier 7
4.2. Documents à produire pour la candidature 8
4.3. Documents à produire pour l'offre 9
5. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 9
5.1. Critères de sélection des candidatures 10
5.2. Critère d'attribution des offres 10
6. NEGOCIATIONS 11
7. TRANSMISSION DES PLIS 12
8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 12
9. PROCEDURE DE RECOURS 12

1. Objet et étendue de la consultation

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'exécution des missions suivantes pour l'opération de **réhabilitation de l'ancienne gendarmerie** sur la commune de Zonza :

- Mission de Contrôle Technique (CT) ;
- Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS).

Cette consultation est une relance n°1 à la suite à une déclaration sans suite.

Description de l'opération :

Le projet est décrit dans le programme détaillé de l'opération joint au dossier de consultation.

CPV pertinent(s) :

71317210-8 : Services de conseil en matière de santé et de sécurité

71631300-3 : Service de contrôle technique de bâtiments

1.2. Mode passation

Cette consultation est engagée selon une procédure adaptée ouverte, conformément à l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

1.3. Acheteur

L'acheteur du présent marché est :

Mairie de Zonza
D368
20124 ZONZA
☎ : 04 95 71 40 16
✉ : mairie.santalucia@zonza.corsica

Le représentant de l'acheteur est M. le Maire ou son représentant légal.

1.4. Décomposition du marché

Le marché est organisé en 2 lots définis comme suit :

- **Lot n°1** : Mission de Contrôle Technique (CT) ;
- **Lot n°2** : Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS).

1.5. Tranches

Les **lots n°1, n°2** font l'objet d'une **tranche ferme unique**.

1.6. Variantes et PSE

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées. Le marché ne comporte pas de variante imposée, ni de Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE).

1.7. Durée et délai d'exécution

Les prestations, dont les délais d'exécution sont à renseigner par les candidats dans l'Acte d'Engagement, seront exécutées à compter de la notification du marché et jusqu'à la fin de la période de Garantie de Parfait Achèvement pour tous les lots.

1.8. Réalisation de prestations similaires

La commune se réserve le droit de négocier, avec le titulaire, sans publicité préalable et sans mise en concurrence, un marché de prestations similaires en application de l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique.

2. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible sous forme dématérialisée, gratuitement, sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante :

https://zonza.e-marchespublics.com/
Commune de Zonza

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

Les pièces communes :

- 01. Le Règlement de Consultation (R.C) ;
- 02. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) ;
- 03. Le programme de l'opération comprenant :
  - *04.a Livre I : Etude de faisabilité ;*
  - *04.b Livre II : Les prescriptions techniques générales ;*
  - *04.c Livre III : Les fiches détaillées par espace fonctionnel.*

Et pour chaque lot :

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) ;
- L'Acte d'Engagement et ses éventuelles annexes (AE).

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard **05 jours** avant la date limite fixée pour la réception des plis, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des candidatures est reportée, la stipulation précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. Conditions de la consultation

3.1. Conditions de participation

Cette consultation s'adresse aux candidats remplissant les conditions de participation définies ci-dessous, en termes d'organisation, de capacités juridiques, techniques, professionnelles, économiques et financières.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour **un ou plusieurs lots**.

3.2. Visite de site

La visite du site n'est pas obligatoire mais elle est possible si le candidat la souhaite. Le candidat devra faire sa demande :

Soit via le profil acheteur :

https://zonza.e-marchespublics.com/
Commune de Zonza

Soit directement auprès des services de la Mairie :

Mairie de Zonza
D368
20124 ZONZA
☎ : 04 95 71 40 16
✉ : mairie.santalucia@zonza.corsica

3.3. Forme juridique du candidat

L'offre sera présentée par un seul candidat ou par un groupement. Conformément à l'article R. 2142-25 du Code de la Commande Publique, en cas de candidature présentée sous la forme d'un groupement, l'appréciation des capacités est globale.

Les candidats sont informés qu'en cas de candidatures en groupement, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché public, sauf exception prévue à l'article R. 2142-26 du C.C.P.

3.4. Recours à la sous-traitance et aux capacités d'autres opérateurs économiques

En application de l'article R. 2142-3 du Code de la Commande Publique, pour justifier de sa capacité et remplir les conditions de participation, le candidat peut recourir à la sous-traitance ou avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui les unissent.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

3.5. Capacités juridiques, économiques et financières

Les candidats doivent attester ne rentrer dans aucun des cas d'exclusion le privant d'accès à la commande publique prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou L..2141-7 à L. 2141-10 du Code de la Commande Publique.

Lorsque le candidat est en situation de redressement judiciaire, il est dans l'obligation de préciser à quel stade en est la procédure.

Le candidat doit présenter des garanties économiques et financières suffisantes en rapport avec les prestations confiées dans le cadre du marché objet de la consultation.

Le maître d'ouvrage exige des candidats qu'ils disposent d'une assurance permettant de couvrir les risques liés à l'exercice de la mission et présentant un niveau de garanties approprié et suffisant pour la mission objet du marché.

3.6. Capacités techniques et professionnelles

3.6.1. Moyens techniques et humains

Les candidats devront présenter des moyens techniques et humains adaptés :

- Présentation des moyens techniques, notamment numériques (matériels et logiciels), adaptés à la nature de la mission ;
- Présentation des moyens humains en nombre et niveau suffisants au vu de l'importance et des exigences de la mission.

3.6.2. Expérience professionnelle

Les candidats devront présenter des garanties relatives à l'expérience professionnelle, en rapport avec les prestations confiées dans le cadre du marché.

Afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, pour l'appréciation de l'expérience professionnelle, les candidats peuvent faire valoir des références de plus de trois ans, ainsi que des projets en cours de réalisation.

Les opérateurs nouvellement créés peuvent indiquer les expériences acquises antérieurement, sous réserve d'une présentation explicite et sans équivoque sur les entités contractantes et l'étendue de leur intervention sur les projets présentés.

3.7. Durée de validité des offres

Les offres sont valables **180 jours** à partir de la date limite de remise des offres.

En l'absence de négociation, le délai part à compter de la limite de réception des offres fixées au règlement de consultation. En cas de négociation, à compter de la date limite de remise des offres finales négociées.

3.8. Détection des offres anormalement basses

L'acheteur procédera à une détection des offres anormalement basses. Toutes les offres repérées comme potentiellement anormalement basses seront traitées selon les disposition prévues à l'article R. 2152-3 du Code de la Commande Publique. Toute offre anormalement basse pourra être écartée en application de l'article R. 2152-4 de ce même code.

3.9. Déclaration sans suite

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure sans suite, pour motif d'intérêt général. Les candidats seront, le cas échant, informés.

4. Composition et transmission du dossier initial

4.1. Recevabilité du dossier

Les offres et les candidatures seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les documents des candidats sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, par soucis d'égalité de traitement des candidats, seul les dossiers complets seront acceptés et analysés.

Avant de procéder à l'examen des candidatures et des offres, l'Acheteur vérifie la complétude des dossiers de candidatures. En application de l'article R. 2144-2 du Code de la Commande Publique, si le pouvoir adjudicateur constate que des candidatures sont incomplètes, il peut inviter par écrit tous les candidats concernés, à tout moment de la procédure, à fournir les documents ou les renseignements manquants, dans un délai identique à tous.

4.2. Documents à produire pour la candidature

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces énoncées ci-après.

Le candidat individuel fournit l'ensemble de ces documents. Lorsque le candidat se présente en groupement, ces documents sont fournis pour l'ensemble du groupement, à l'exception de la lettre de candidature :

Une lettre de candidature (DC1-2019 ou équivalent) établie par le candidat individuel ou le mandataire en cas de groupement, comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres en cas de réponse en groupement ; **Téléchargement DC1-2019**
Une déclaration du candidat individuel ou de chaque membre du groupement (DC2-2019 ou équivalent) ; **Téléchargement DC2-2023**
Le cas échéant, un Acte de sous-traitance (DC4 ou équivalent) intégralement renseigné ; **Téléchargement DC4-2024**
Sur la capacité juridique
Les déclarations sur l'honneur que le candidat ou les membres du groupement n'entrent dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. Dans la mesure où le candidat à dûment complété le formulaire DC1-2019 fourni gratuitement par la Direction des Affaires Juridiques, notamment s'il a coché la case de la rubrique F1 exclusion de la procédure, l'absence des déclarations sur papier libre ne constituera pas une offre irrégulière ;
La copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire, en application de l'article R. 2143-9 du Code de la Commande Publique.
Sur la capacité économique et financière
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début de l'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. **Cette information est à renseigner dans le formulaire DC2 ou son équivalent, ou sur papier libre.**

Sur la capacité technique et professionnelles
Une liste des prestations d'études exécutées au cours des trois dernières années, facultativement assortie d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Le candidat devra présenter des références relatives à la réalisation de missions similaires ou équivalentes. **Cette information est à renseigner dans le formulaire DC2 ou son équivalent, ou sur papier libre.**
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années **Cette information est à renseigner dans le formulaire DC2 ou son équivalent, ou sur papier libre.**
L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ;
Une description de moyens matériels et des logiciels dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public. **Cette information est à renseigner dans le formulaire DC2 ou son équivalent, ou sur papier libre.**

Par application de l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, les opérateurs économiques peuvent réutiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME) qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables. Le DUME est à remettre uniquement au format *.xml : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/

4.3. Documents à produire pour l'offre

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas de réponse à plusieurs lots, un projet de marché doit être remis pour chacun des lots.

Le candidat fournira, un projet de marché par lot comprenant :

- L'Acte d'Engagement (A.E), dûment complété et ses éventuelles annexes ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) intégralement renseignée sous peine d'irrecevabilité ;
- Un mémoire technique relatif à la réalisation des prestations dont le contenu devra présenter au minimum les explications suivantes :
  - **Critère sur la valeur technique** comprenant les sous-critères suivants :
    - *Sous-critère 1* : décomposition et description détaillée des différentes phases de la mission ;
    - *Sous-critère 2* : Moyens humains affectés à l'exécution du marché et organisation de l'équipe dédiée au projet, appréciés au regard des justificatifs de capacité technique et professionnelle produits ;
    - *Sous-critère 3* : Calendrier prévisionnel de la réalisation par phases avec indication des délais d'exécution et des jours consacrés à la prestation.
  - **Critère environnemental** : La politique RSE spécifiquement mise en place pour l'exécution des prestations de ce marché.

5. Jugement des candidatures et des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

5.1. Critères de sélection des candidatures

Au cours de l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces éléments de candidature dans un délai identique à tous.

Les candidatures conformes et recevables seront examnées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation pour évaluer leur situation juridique, ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

5.2. Critère d'attribution des offres

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées, sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pondération	Critère d'attribution
55 %	La valeur technique évaluée suivant le Cadre de Mémoire Technique
40 %	Le prix des prestations appliqué à chaque élément de mission
5%	La valeur environnementale évaluée suivant le Cadre de Mémoire technique

Critère « valeur technique » :

La valeur technique s'appréciera selon la clarté du mémoire méthodologique et la qualité des propositions formulées.

Ce critère sera noté sur un barème allant de 0 à 100 en fonction des sous-critères suivants :

Points	Sous-critères « valeur technique »
0 à 50	Décomposition et description détaillée des différentes phases de la mission
0 à 30	Moyens humains affectés à l'exécution du marché et organisation de l'équipe dédiée au projet, appréciés au regard des justificatifs de capacité professionnelle produits.
0 à 20	Le calendrier prévisionnel de la réalisation par phases, avec indication des délais d'exécution et des jours consacrés à la prestation

La note du critère technique sera ensuite calculée selon la formule suivante :

NoteTech = (total des pts du mémoire concerné / total des pts du meilleur mémoire) * 55

Critère « prix » :

Le prix des prestations fera l'objet d'une notation calculée de la manière suivante :

L'offre la moins-disante, se verra attribuer la note maximale de 40.

Pour les autres offres, il sera appliqué la formule suivante :

NotePrix = (Prix de l'offre la moins-disante / Prix du candidat concerné) * 40

Critère « valeur environnementale » :

La valeur environnementale s'appréciera selon la clarté du mémoire méthodologique et la qualité des propositions formulées.

Ce critère sera noté sur un barème allant de 0 à 100 en fonction des sous-critères suivants :

Points	Critère environnemental
0 à 100	La politique RSE spécifiquement mise en place pour l'exécution des prestations de ce marché

La note du critère environnementale sera ensuite calculée selon la formule suivante :

NoteEnv= (total des pts du mémoire concerné / total des pts du meilleur mémoire) * 5

Note finale :

La note finale du candidat sera calculée selon la formule suivante :

$$Note_{finale} = Note_{Tech} + Note_{Prix} + Note_{Env}$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

6. Négociations

A l'issue du classement initial des offres, l'acheteur envisage d'engager la négociation avec l'ensemble des candidats, ou bien avec une partie des candidats les mieux classés.

Elle procèdera dans ce cas :

- Soit par écrit ;
- Soit par audition des candidats.

Il sera procédé à une comparaison des offres reçues, afin de retenir l'offre économique la plus avantageuse. La négociation peut porter sur l'ensemble de l'offre ainsi que sur les conditions techniques, financières, administratives du marché sans remettre en cause son objet, ni modifier substantiellement ses caractéristiques définies dans les documents de la consultation.

Il est précisé que, conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale, sans négociation.

Le candidat qui sera sur le point d'être retenu devra, sous peine d'élimination, fournir dans un délai fixé ultérieurement, les pièces justificatives exigées pour l'accès à la commande publique et ce pour chaque membre en cas de groupement :

- Une attestation de régularité fiscale et sociale de moins de 6 mois du candidat ;
- Un extrait de KBIS de moins de 3 mois du candidat ;
- Une attestation sur l'honneur relative à la régularité des obligations d'emplois ;
- Une attestation d'assurance en cours de validité.

Si le candidat ne produit pas ses justificatifs dans les délais, ou s'il rentre dans un cas d'exclusion, le maître d'ouvrage sollicite le candidat classé juste après en lui demandant de produire à son tour les justificatifs exigés pour l'accès à la commande publique.

Le maitre d'ouvrage informe sans délai les candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

7. Transmission des plis

Les candidatures et les offres devront obligatoirement être transmises par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

https://zonza.e-marchespublics.com/
Commune de Zonza

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée soit :

- A l'adresse postale suivante :

Mairie de Zonza
D368
20124 ZONZA

8. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire nécessaire à la constitution des dossiers, le candidat pourra adresser une demande écrite au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis, sur le profit acheteur de la Commune :

https://zonza.e-marchespublics.com/
Commune de Zonza

9. Procédure de recours

Les litiges éventuels seront réglés en application du droit français.

En cas de litige, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 BASTIA CEDEX
Tel : 04 95 32 88 66 - Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- ✓ Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- ✓ Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- ✓ Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans un délai préfix de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.
- ✓ Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour plus d'information : le candidat est invité à utiliser l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.télérecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal Administratif de Bastia, dont les coordonnées ont été renseignées ci-dessus.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : www.telerecours.fr

En cas de difficulté survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le Tribunal Administratif de Bastia.